

FEDERATION D'ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU GOLFE DU MORBIHAN . FAPEGM

Bodad kevredigezhioù difennadeg endro ar Mor-Bihan

agrée au titre de la protection de l'environnement
blog : <http://environnement-golfe-morbihan.fapegm.blogspot.com>
57 rue Clisouet 56000 Vannes

Compte-rendu de la 53ème réunion, Palais des Arts à Vannes, le **samedi 18 janvier 2014** de 9h30 à 12 h

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE ANNUELLE

Le président ouvre l'assemblée générale annuelle à 9H40.

Il lit l'ordre du jour qui est adopté.

L'invitation à l'AG et l'ordre du jour ont été adressés aux membres de la fédération le 29 décembre 2013.

Validation de l'Assemblée Générale :

Douze associations sont présentes dont onze membres actifs : A.D.S.E.L. à Locmariaquer (Alain Le Grézause, François Patrick), Amis du Golfe du Morbihan (Jean-Yves Guyomar), Amis de Kervoyal (Marie-Roberte Perron), Amis du Parc Naturel Régional (Joël Piolot), Bretagne Vivante (membre associé, Jacques Serre), Défense de l'Aménagement Intercommunal et Régional A.D.A.I.R. (Françoise Prévost), Défense du pays de Surzur (Jean-Claude Le Bodo), Eau et Rivière de Bretagne (Henri Girard, François Roche), La Bernache à Arradon (Pierre de Saint Rapt), Qualité de la vie à Larmor Baden (Louis-François Colboc), Séné Nature et Environnement (Jean-François Drain), U.M.I.V.E.M. (Michel Chauvin).

Trois associations membres actifs ont donné pouvoir : Amis des Chemins de Ronde à Eau et Rivières (François Roche), Grains de sable à Amis du PNR (Joël Piolot), Vélo Motive à Eau et Rivières (François Roche).

14 associations membres actifs ayant droit de vote sont donc présentes ou représentées sur les 23 associations membres actifs adhérentes de la fédération, soit 60 %.

Le quorum étant réuni (50 % des membres actifs), l'assemblée peut délibérer valablement sur l'ordre du jour.

Rapport moral et d'activités par le Président

La FAPEGM, fondée le 2 décembre 2006, a sept ans d'existence. Voici le bilan de l'année 2013.

Fonctionnement de la Fédération :

La Fédération rassemble aujourd'hui 24 associations membres, une de moins qu'en 2012, l'association des Huiles Vierges, des Oléagineux et des Energies Renouvelables (AHVOER) ayant abandonné ses liens avec la Fédération.

Le CA comprend 10 membres :

Association ADAIR, représentée par Françoise Prévost,
Association des Amis du Golfe, représentée par Jean-Yves Guyomar,
Association des Amis du Parc Naturel Régional, représentée par Gérard Taine,
Association des Amis de la Réserve Naturelle de Séné, représentée par Hélène Le Du,
Association des Amis des Chemins de Ronde du Morbihan, représentée par Anne Camus,
Association Bretagne Vivante, représentée par Jacques Serre,
Association pour la Défense du Pays de Surzur, représentée par Lucien Schaeffer,
Association Eau et Rivières de Bretagne, représentée par Henri Girard,
Association Qualité de la Vie à Larmor Baden, représentée par Louis-François Colboc,
Association Vélo Motive, représentée par James Boucher.

Le CA sera renouvelé pour moitié par l'AG de 2015, conformément aux statuts.

Le Bureau de la Fédération, élu par le CA, est ainsi composé :

Président : Henri Girard Secrétaire : Louis-François Colboc Trésorière : Anne Camus

Réunions générales : la Fédération a tenu depuis la précédente AG du 19 janvier 2013 huit réunions qui d'après nos statuts ont valeur d'Assemblées Générales ordinaires, celle d'aujourd'hui étant l'Assemblée générale annuelle statutaire : les 23 février, 6 avril, 25 mai, 22 juin, 14 septembre, 26 octobre, 7 décembre 2011 et 18 janvier 2014.

Le CA s'est réuni 8 fois : les 18 février, 27 mars, 14 mai, 10 juin, 29 août, 14 octobre, 21 novembre 2013, et 3 janvier 2014.

Conformément aux souhaits, chaque réunion générale a comporté en principe un temps principal consacré à un sujet général, ou à la présentation d'une association membre, ce qui permet à la fédération de jouer pleinement son rôle d'information et d'autoformation.

Réunions thématiques :

Durant l'année écoulée ont été abordés les thèmes suivants :

- * 23 février : Introduction à la transition énergétique, par James Boucher.
- * 22 juin : La loi littoral, par Marie-Armelle Echard.
- * 14 septembre : L'ostréiculture en Bretagne Sud, par Hervé Jénot.

Présentation d'associations membres :

- * 6 avril : Les Amis des Chemins de Ronde, par Marie-Armelle Echard.
- * 25 mai : Les Amis de la Réserve de Séné, par Hélène Le Du, sur les lieux de la Réserve.
- * 7 décembre : Les Amis de Kervoyal, par Marie-Roberte Perron.

Communication

- Le blog de la FAPEGM (<http://environnement-golfe-morbihan-fapegm.blogspot.com>) fonctionne sous la responsabilité de LF. Colboc. Il reçoit en moyenne une communication nouvelle tous les deux mois. Cette cadence est insuffisante pour susciter un intérêt suivi. En témoigne le nombre total de connexions en 2013, qui a été de 3766, en net recul par rapport aux 8500 connexions de 2012. Nous devons à l'avenir nourrir le site par une communication plus fréquente, au moins une par quinzaine.
- La diffusion par internet d'extraits numérisés de journaux sur des sujets environnementaux, par J.Y. Guyomar, continue fidèlement et avec succès à une cadence au moins bi-hebdomadaire.

Interventions de la fédération :

- **Semaine du Golfe** (6-11 mai) : une veille environnementale du bon déroulement de la semaine a été assurée par plusieurs membres de la FAPEGM. Malgré quelques déficiences observées sur mer et à terre, la gestion de l'évènement a été améliorée, tenant compte semble-t-il de nos critiques de 2011.
- **Actions au tribunal administratif** : plusieurs actions de la FAPEGM ont été terminées ou sont encore en cours :
 - * Lotissement Charcot à Baden sur 1,5 ha de zone humide : Bretagne Vivante aidée par la FAPEGM a obtenu du Tribunal Administratif (TA) l'annulation de l'arrêté du préfet 'loi sur l'eau' (14 décembre 2012). Le nouvel arrêté 'loi sur l'eau' publié le 27 septembre 2013 reste insuffisant à compenser pour les zones humides détruites. EADM s'est désistée de son appel à la Cour d'Appel Administrative CAA de Nantes.

* Lotissement de l'Ecoquartier Beausoleil à St Avé (1000 logements) en partie sur zone humide : Bretagne Vivante et la FAPEGM intervenante ont été déboutées de leur demande de référé suspension, par le TA le 13 mars 2013, pour une raison principale de tardiveté. Bretagne Vivante et la FAPEGM se sont désistés au fond. Bretagne Vivante a négocié depuis lors avec la commune une convention positive de consultation et de conseil environnemental.

* PLU de Baden et base nautique de Toulindac : les Amis des Chemins de Ronde ACR ont attaqué au TA le PLU de Baden (2008) pour des zonages constructibles abusifs. Insatisfaits par le TA (7 07 11) ils ont fait appel à la CAA appuyés par la FAPEGM. Le CAA (28 06 13) leur a donné raison pour une dizaine de lieux, entre autres pour le territoire du projet de construction d'une base nautique à Toulindac. Un référé du TA a suspendu l'arrêté préfectoral 'loi sur l'eau' autorisant la nouvelle base. La base nautique dans son état actuel peut continuer mais sans bâtiment en dur.

La commune de Baden s'est pourvue au Conseil d'Etat en cassation du jugement de la CAA, contre les Amis des Chemins de Ronde et la FAPEGM.

* PLU de Baden : l'action des ACR contre le PLU de Baden comprenait une prairie contiguë à un chantier nautique dans le secteur de Bois Bas-Pennern, classée constructible, pour moitié Ulm et pour moitié UBb. Un projet de port à sec à Pennern conçu par la SPL Ports du Morbihan (ex Sagemor) se serait étendu sur le terrain classé Ulm. Le TA a classé la prairie en Nds, le 7 07 2011, annulant le PLU sur ce point. La CAA de Nantes a confirmé ce jugement le 28 06 2013. La FAPEGM a soutenu les ACR en appel devant la CAA.

* Déversement des vases portuaires de La Trinité en baie de Quiberon : l'association 'Grains de sable' de St Gildas a demandé au TA l'annulation de l'arrêté préfectoral du 20 août 2008 autorisant le déversement. Déboutée le 20 12 2012 et soutenue en appel devant la CAA de Nantes par la FAPEGM, elle a été de nouveau déboutée le 28 06 13. Cependant le président du Conseil Général et la SAGEMOR ont demandé au préfet d'abandonner tout projet de clapage en baie de Quiberon, donnant raison à Grains de sable.

- **Projet de Port à sec de Pennern (Baden) par la Société Publique Locale des Ports du Morbihan**

Soutenant l'action critique de JY Guyomar sur ce projet, et doutant de l'opportunité d'un port à sec à Pennern la FAPEGM est intervenue par l'intermédiaire de ses représentants dans les groupes de travail du SMVM pour demander l'application du Schéma Directeur prévu par le SMVM pour l'examen de candidature de port à sec. Huit associations solidaires en ont écrit aux présidents des groupes de travail et au Préfet. En réalité la mention d'un schéma directeur apparaît absente de la version authentique du SMVM. La FAPEGM demande cependant l'application stricte du SMVM, à savoir l'examen de la candidature par des « études approfondies ».

- **Enquête publique du SCOT de la Communauté de communes Arc Sud de Bretagne** : la FAPEGM a déposé à l'enquête publique, en soutien aux Amis de Kervoyal..

Participation à des instances publiques : la FAPEGM a participé à de nombreuses instances.

- SMVM : réunion de bilan et de prospective à mi parcours, à Berder le 24 mai 2013. Groupes de travail.
- Commission des cultures marines : participation régulière au titre de la protection de l'environnement
- SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel : participation à la Commission Locale de l'Eau (Jacques Serre) et aux 4 groupes thématiques
- Participation au Séminaire Eau et Urbanisme organisé par l'association des présidents des CLE des SAGE, à Inzinzac le 3 décembre
- Natura 2000 : participation aux réunions « Golfe du Morbihan » (14 février) et « Rivière de Pénerf » (12 septembre)
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) :
 - réponse à la consultation sur les enjeux de l'eau dans le futur SDAGE (avril 2013)
 - participation à la réunion d'information de l'AELB sur le nouveau SDAGE à Vannes le 6 avril
- Forum des associations à Vannes le 7 septembre

- Participation au comité de pilotage du Syndicat mixte du Loc'h et du Sal (SMLS)
- Participation au comité de pilotage littoral du SMLS sur la pollution bactériologique de l'eau dans la rivière d'Auray
- PNR : participation aux réunions d'information du SIAGM
visite de la zone artisanale du Douero à l'Île d'Arz
- Colloque de la DREAL et de la Région « Les bretons face à l'évolution du trait de côte » le 26 mars à Lorient.
- Rencontre départementale sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), trame verte et bleue, à Lauzac le 24 mai.

Quelques actions des associations membres

- Les Amis du Golfe ont poursuivi avec succès leur exposition photographique sur le Golfe. Ils ont demandé au TA l'annulation d'une modification partielle du PLU de Baden réalisée le 5 11 12.
- La Bernache (Arradon) a organisé une intéressante conférence sur « La Géologie et le changement climatique » le 28 juin par Mme E. Goubert
- Grains de sable a obtenu du ministère de l'écologie (2 juillet 2013) une réponse positive à sa demande d'arrêt contre des espèces invasives, en particulier le Baccharis

Prospective

- La fédération continuera à procurer à ses membres information, formation et aide mutuelle.
- Elle continuera à assurer, et si possible à accentuer, son action de veille environnementale et écologique.
- La FAPEGM continuera à appuyer un projet de PNR qui mette en oeuvre un vrai développement durable, environnemental, social et économique.
- Elle continuera à participer aux consultations demandées par les organismes ci-dessus, en particulier le SAGE, le Suivi du SMVM, le Syndicat mixte du PNR, le Syndicat mixte du Loc'h et du Sal, la préparation des SCoT.
- Un souci de la fédération : l'atteinte à l'environnement par le projet de port à sec de Penmern (Baden)

Conclusion

La fédération est de plus en plus connue et reconnue. Elle développe fortement sa participation à des instances publiques. Elle intervient au tribunal administratif. Elle se doit de connaître tous événements environnementaux d'importance dans la région et de répondre aux besoins de ses associations membres. Actuellement cantonnée au secteur proche du Golfe, elle peut statutairement étendre son action sur tout le pays de Vannes et d'Auray. Ce ne sera possible que lorsque s'étendra l'aire géographique de ses associations membres.

En tout cas pour soutenir son activité actuelle, la FAPEGM fera de plus en plus appel à ses associations membres volontaires.

Le double problème de base signalé dans le rapport moral de l'an dernier, rencontré par la FAPEGM et le monde associatif, n'a pas disparu, loin de là. Rappelons-le pour terminer.

Une déficience grave de concertation de la part des autorités responsables, Etat ou collectivités.

Le principe de l'obligation de concertation citoyenne est énoncé par la convention d'Aarhus et la Charte constitutionnelle de l'environnement : les citoyens ont accès en matière d'environnement au cours de la préparation et à la conclusion des décisions et même participent aux décisions.

L'application se fait cahin caha : elle s'appelle comité de pilotage, comité de consultation, conseil municipal, enquête

publique... Elle est biaisée par l'ignorance (l'autorité ne sait pas comment partager le pouvoir), ou la crainte inavouée (l'autorité a peur de perdre de son pouvoir) ou le mépris (l'autorité a seule le savoir, le citoyen est incapable), ou l'habileté (l'autorité fait semblant de jouer le jeu).

En conséquence la concertation est une pseudo-concertation, une caricature de consultation, au mieux une concertation au minimum. Des lettres à la préfecture sont sans réponse. Les réunions se font. Mais l'envoi des documents préparatoires à la réunion est fait trop tard ou pas du tout. Le droit de parole est respecté, mais la parole n'est pas prise en compte. Le compte rendu est très incomplet ou est réduit à un CR de décisions. Les décisions finales sont sans égard avec les propositions associatives émises.

Voyez nombre de groupes préparatoires de PLU et de SCoT, la commission consultative départementale des déchets, la commission de suivi des dragages, la commission consultative du Service Public Local du Syndicat de l'Eau du Morbihan.

De rares exceptions existent.

Pourtant la concertation est à la mode. C'est la nouvelle gouvernance. Elle est promue par les lois sur le développement durable. Elle est trop souvent escamotée. Combien de temps encore ?

La protection de l'environnement est multiforme et inscrite dans de nombreuses lois récentes et règlements. Cependant elle n'est pas réellement comprise par de nombreux décideurs : il n'est que de regarder vers les zones humides méprisées par des plans de lotissements, les paysages oubliés, l'eau polluée par les utilisateurs de pesticides ou les assainissements collectifs déficients, et en face les permis de construire, les autoroutes, un aéroport géant, les contrôles de légalité insuffisants...

Ce double problème est le signe d'une société profondément divisée :

- une partie de la société veut améliorer la gouvernance démocratique en faisant participer le simple citoyen à la préparations des décisions, une autre partie de la société ne le veut pas par jalousie de pouvoir ou par aveuglement. Elle est majoritaire.

- une partie de la société est profondément persuadée du caractère précieux et indispensable du milieu naturel, l'autre ne l'est pas du tout et croit encore au pouvoir sans limite de l'homme sur ce milieu.

apt), Qualité de la vie à Larmor Baden (Louis-François Colboc), Séné Nature et Environnement (Jean-François Drain), U.M.I.V.E.M. (Michel Chauvin).

Trois associations membres actifs ont donné pouvoir : Amis des Chemins de Ronde à Eau et Rivières (François Le divorce est profond. D'une part on a de belles lois sur la protection de l'environnement, sur l'aménagement du territoire (loi sur l'eau, loi littoral , loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain)... d'autre part elles sont détournées dans leur application. Jusqu'à quand cela durera-t-il ?

Le rapport moral et d'activités est adopté à l'unanimité.

Rapport financier

Louis-François Colboc, secrétaire, en l'absence de la trésorière excusée, Anne Camus, présente le compte de résultat 2013 et la situation de trésorerie au 31 décembre 2013 (cf annexe).

L'assemblée décide de maintenir inchangée pour 2013 la cotisation annuelle, soit 20 €.

Bilan financier 2013 Commentaires

L'exercice 2013 enregistre un quatrième déficit de 436,49 € après 114,19 € en 2012, 205,94 € en 2011 et 5,81 € en 2010. Ces déficits résultent, pour 2011 et 2012, des actions de contestations des permis de construire sur le site « Charcot » de Baden, puis en 2012 des actions devant le Tribunal Administratif de Rennes en accompagnement de

celles initiées par Bretagne Vivante contre le lotissement de ST AVE et par Grains de Sable contre le déversement de vases au large de St Gildas.

6

Pour ce qui concerne l'action de la FAPEGM contre 2 PC du lotissement « Charcot » en 2011-2012, le Tribunal a considéré qu'elle était prescrite. Les frais avancés à cette occasion de 613,13 € par Henri Girard devront lui être remboursés par la FAPEGM.

Les demandes soutenues par Bretagne Vivante et Grain de Sable avec l'appui de la FAPEGM ayant été déboutées en 2013 par le Tribunal, la FAPEGM garde à sa charge une somme de 728,20 € malgré un versement de 270 € de Grains de Sable.

L'intervention de la FAPEGM en appui aux ACR à la Cour d'Appel Administrative de Nantes a engagé des frais d'avocat (538,20 €) remboursés par les ACR.

Pour faire face à ces dépenses 600 € ont été retirés du compte sur livret.

Le remboursement des sommes dues à Henri Girard pourra être effectué en début d'année, après encaissement des cotisations 2014, sans diminuer à nouveau le compte sur livret.

Ce compte sur livret est une réserve en cas de nécessité d'une nouvelle action devant le Tribunal Administratif. Il est donc important que les Associations membres de la FAPEGM s'acquittent de leurs cotisations 2014 dans les meilleurs délais.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

Débat général

Finances et actions judiciaires : les actions judiciaires entraînent des risques financiers importants pour la Fédération en cas d'échec : les pénalités et les frais répétitifs dus à l'adversaire en cas d'échec peuvent être lourds. Il est décidé de les prévenir d'avance, autant que possible :

- s'il s'agit d'une intervention en soutien à une association, demander à l'association soutenue de prendre à sa charge les frais judiciaires éventuellement encourus.
- s'il s'agit d'une action propre à la fédération, prévoir les réserves nécessaires.
- d'une façon générale la fédération n'a pas vocation à s'engager elle-même. C'est le plus possible aux associations membres à le faire. Il est cependant des cas où l'intervention directe de la fédération est nécessaire.
- d'autre part il ne paraît pas utile que la fédération s'engage en soutien à une association si celle-ci suffit à la tâche. Il faut économiser ses forces.

Il est souhaité qu'un avocat conseil au tarif modéré soit trouvé par la FAPEGM pour conseiller les associations membres.

Site de la FAPEGM

Il est proposé pour améliorer la gestion du site d'adjoindre un volontaire à Louis-François Colboc. Jacques Serre accepte la proposition.

Gestion. Aucun souhait n'est manifesté. La fréquence des réunions, toutes les 6 semaines environ est conservée. Le président exprime le besoin d'être remplacé.

Evolution de la FAPEGM.

- Il est proposé d'organiser des réunions de formation répondant aux besoins des associations membres. La proposition est chaudement approuvée. Parmi les sujets évoqués : les lois de l'urbanisme, les pesticides et leurs limitations, l'assainissement collectif et individuel, l'érosion des côtes et la submersion, l'intervention au tribunal civil et administratif, ... Ces réunions, d'une journée ou d'une demie-journée, seraient menées par des spécialistes. Des techniciens du SAGE pourraient peut-être être pressentis.

- L'organisation d'une conférence publique est suggérée. Jean François Drain propose son aide pour le thème de l'érosion des côtes et la submersion.

7

SAGE :

Jacques Serre représentant de la FAPEGM à la CLE (commission locale de l'eau) communique que la 1ère partie du texte du SAGE, l'Etat des lieux, sera finalisée lors de la réunion de la CLE le 14 mars. Il propose de réunir avant cette date les membres de la fédération qui participent aux 4 groupes thématiques pour rassembler des remarques complémentaires à adresser à la CLE.

Il a noté un déficit des élus aux réunions des groupes thématiques.

Il propose d'inviter à une réunion de la FAPEGM le président de la CLE et président du syndicat mixte du Loc'h et du Sal Yves Bleunven ou le vice-président du SMLS Christian Gasnier.

Aucune nouvelle question n'étant abordée le président clôt l'Assemblée Générale annuelle statutaire et ouvre la réunion ordinaire de la FAPEGM.

Assemblée ordinaire de la FAPEGM

1. Le Compte rendu de la dernière assemblée ordinaire, le 7 décembre 2013, est approuvé à l'unanimité.

2. Fixation des dates des prochaines réunions :

Les prochaines assemblées de l'année 2014 sont fixées à 9h30 les samedis 1er mars, 5 avril, 17 mai, 14 juin, 13 septembre, 25 octobre, 6 décembre et 24 janvier 2015 (AG annuelle).

3. Participation de la FAPEGM à l'élaboration du SCoT de Vannes agglo :

M.Le Bodo président de la communauté d'agglomération de Vannes a répondu à notre lettre du 20 09 2013 demandant que la FAPEGM soit associée à titre consultatif à la préparation du nouveau SCoT. Il nous demande de fournir divers justificatifs : statuts, agrément, décision du CA, motivations à participer, représentant désigné. Il est décidé de répondre positivement à la demande.

Les membres du CA présents ou représenté (7 + 1), formés en conseil d'administration, après avoir constaté que le quorum était respecté (8 membres sur 10), ont mandaté à l'unanimité le président à solliciter le président de la communauté d'agglomération de Vannes pour participer à la préparation du SCoT.

4. Projet de port à sec à Penmern (Baden) :

Michel Chauvin propose une visite du site jeudi 23 janvier à 16h30.

Concernant la candidature en vue, il est décidé qu'un groupe de travail comprenant si possible au moins les associations signataires des lettres précédentes aux autorités se réunisse rapidement pour élaborer un « cahier des charges ». Ce cahier des charges qui contiendrait selon nous les conditions d'un port à sec dans le Golfe, viendrait en soutien des « études approfondies » exigées par le SMVM, et serait remis au préfet.

La FAPEGM proposera le port de Vannes comme site convenable pour établir un port à sec.

5. Deux nouvelles

- Conférence de Laurent Labeyrie, participant du GIEC entre 2004 et 2008, sur « Réchauffement climatique et migrations », vendredi 24 janvier à 20h30, dans le cadre de la semaine du Forum Social à Séné, au Centre culturel Grain de Sel, 5 ter rue des Ecoles.

- Grande manifestation à Nantes contre le projet d'aéroport ND des Landes samedi 22 février à 13h devant la préfecture, pont Morand.

ANNEXE : Compte de résultats et situation de trésorerie au 31 décembre 2013 : page suivante

FAPEGM

<i>Colonne1</i>	Compte	de	Résultats 2013	<i>Colonne5</i>
<i>Colonne1</i>	<i>Colonne2</i>	<i>Colonne3</i>	<i>Colonne4</i>	<i>Colonne5</i>
Charges			Produits	
Assurance MAIF 2013	104,97 €		Cotisations 2013 (1)	480,00 €
Cotisation UADL	20,00 €		Intérêts sur livret 2012	23,29 €
Frais Actions juridiques	1 576,40 €		Participations Actions Jurid.	808,20 €
<small>ACR 538,20 €; Grains de Sable 538,20€ Bretagne Vivante 500,00€</small>			<small>ACR 538,20€; Grains de Sable 270€</small>	
frais divers	6,61 €			
Cotisations irrécouvrables	40,00 €		Déficit 2013	436,49 €
<small>AHOER cot 2010,11 et 13</small>				
TOTAL	1 747,98 €		TOTAL	1 747,98 €
			(1) 24 assox20 €	
<i>Colonne1</i>	<i>Colonne2</i>	<i>Colonne3</i>	<i>Colonne4</i>	<i>Colonne5</i>
SITUATION	DE	TRESORERIE	AU 31 Décembre 2013	
Emplois			Ressources	
<i>Charges Comptabilisées d'avances</i>	104,97 €		<i>Résultat 2013</i>	436,49 €
<small>Assurance MAIF 2014: 104,97€</small>			<i>Resultats Antérieurs</i>	973,13 €
<i>Produits à Recevoir</i>	120,00 €		<i>Produits sur exercices (1)</i>	20,00 €
<small>Cotisations 2012: 80€ Arz, Séné Nature Env, Vélotomative</small>			<i>Antérieurs (1)</i>	
<small>Vigie de Pen en Toul</small>			<i>Produits Comptabilisés d'avances(2)</i>	40,00 €
<small>Cotisations 2013: 40 € Amis du Passage,Arz</small>			<i>Charges à Payer</i>	613,13 €
<i>Disponible</i>	984,80 €		<small>avances Henri Girard à rembourser</small>	
dont				
Caisse	14,34 €			
Compte Courant	512,11 €			
Livret CMB	458,35 €			
TOTAL	1 209,77 €		TOTAL	1 209,77 €
			(1) Observ. De Rhuys Cotisation 2012: 10€ Vigie de Pen en Toul Cotisation 2011: 10€	
			(2) Cotisations 2014 de l'AALPA et Kervoyal	